



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan départemental de lutte contre les rixes

2025-2028

Table des matières

Introduction.....	3
Axe 1 : Mieux dénombrer les rixes pour analyser leur évolution.....	5
Action 1 : Établir une définition opérationnelle.....	5
Action 2 : Mettre en place un suivi statistique.....	5
Action 3 : Renforcer le suivi partenarial.....	6
Axe 2 : Renforcer les actions de prévention spécifiques.....	6
Action 1 : Mieux cibler les actions de prévention dédiées.....	6
Action 2 : Renforcer l’articulation entre les différents dispositifs.....	8
Axe 3 : Améliorer la réponse opérationnelle en cas de tension, d’alerte ou de rixe.....	10
Action 1 : Harmoniser l’utilisation de boucles d’alerte.....	10
Action 2 : Favoriser l’utilisation par les forces de sécurités des systèmes de vidéoprotection	10
Axe 4 : Lutter contre la récidive.....	13
Action 1 : Améliorer le traitement judiciaire.....	13
Action 2 : Renforcer la réponse pénale.....	13
Action 3 : Renforcer le suivi des participants aux rixes dans le cadre des CLSI.....	14
Annexe : suivi des actions.....	15

Introduction

Les rixes constituent des troubles à l'ordre public graves, engendrant des atteintes aux personnes et aux biens participant à un sentiment d'insécurité dans l'espace public.

Le département de l'Essonne est depuis les années 1970 marqué par le phénomène des rixes qui n'a, toutefois, pas cessé d'évoluer ce qui appelle à une réponse adaptée.

Chaque année, environ une centaine de rixes sont recensées dans le département. Depuis 2020, l'engagement croissant des acteurs concernés et particulièrement les forces de sécurité a permis de contenir ces affrontements. Ceux-ci demeurent se sont toutefois stabilisés à un niveau élevé et continue d'engendrer des conséquences graves.

Dans la perspective d'empêcher et de prévenir le déclenchement des rixes, un plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels a été élaboré, en juin 2021.

À l'échelle départementale, la Préfecture de l'Essonne s'est positionnée en tant que chef de file avec l'élaboration d'un plan local permettant d'améliorer la réponse opérationnelle.

Le présent plan s'inscrit dans la continuité en poursuivant 4 objectifs :

- Mettre en place une méthodologie de comptage des faits pour suivre leur évolution ;
- Identifier les actions de prévention répondant spécifiquement à cette problématique ;
- Améliorer la réponse opérationnelle afin de dissuader les protagonistes tout en contribuant à en limiter les conséquences ;
- Lutter contre la récidive.

Enjeux des rixes

Les rixes sont des affrontements motivés par des enjeux de rivalités entre quartiers, et sont ainsi décorrélées d'autres motifs, tels que des conflits de territoire liés à l'économie souterraine (notamment les trafics de stupéfiants) ou des vengeances personnelles.

Ces violences s'inscrivent dans le temps, avec des incidents en série. Pour une rixe en particulier, le passage à l'acte peut être motivé par une volonté de représailles suite à une rixe antérieure et être la cause d'une future réponse.

Le caractère aléatoire de ces faits limite souvent leur prévision et leur détection.

Le sentiment d'insécurité et la peur d'être pris à partie entraîne des stratégies de regroupement, d'armement ou encore d'évitement de certains lieux.

Le profil des participants aux rixes est relativement homogène. Il s'agit principalement de jeunes garçons, âgés de 13 à 18 ans, inconnus des forces de sécurité avant leur interpellation dans le cadre d'une rixe. Même si certains participants peuvent constituer un « noyau dur », les groupes se rassemblent le plus souvent pour l'occasion et ne forment pas des bandes pérennes et hiérarchisées. Leur composition est fluctuante, car les jeunes impliqués quittent souvent ces groupes après quelques années, par exemple suite à leur insertion professionnelle.

Ces rixes se caractérisent par la difficulté de distinguer clairement les auteurs des victimes. Les jeunes impliqués dans une rixe sont souvent, à un autre moment, victimes ou agresseurs dans des affrontements similaires. Cette situation crée un environnement peu propice à la coopération avec les forces de sécurité (notamment dans le cadre du dépôt de plainte).

Géographie

Les rixes touchent une trentaine de communes dans le département et impliquent une cinquantaine de quartiers, principalement situés sur l'arrondissement d'Evry. Depuis quelques années, de nouvelles communes, plus rurales, sont touchées.

Au sein des communes, les rixes se déroulent très majoritairement dans l'espace public, le plus souvent, aux abords des établissements scolaires, des centres commerciaux ou des équipements sportifs ou des transports en commun (dans les bus ou les gares). Pour autant, là aussi, l'anticipation des lieux de rassemblements demeure difficile à prédire alors qu'une partie des rixes se déclenchent suite à des rencontres fortuites.

Axe 1 : Mieux dénombrer les rixes pour analyser leur évolution

Action 1 : Établir une définition opérationnelle

S'il n'existe pas de définition juridique, le recul des différents acteurs permet de donner une définition opérationnelle, autour de 3 caractéristiques essentielles :

- Les actes de violence sont principalement justifiés par leurs auteurs par un conflit entre quartiers, et ne résultent pas, par exemple, d'une affaire de stupéfiants ou d'un conflit interpersonnel ;
- Les violences sont commises dans le cadre d'un affrontement entre deux groupes ou d'une prise à partie d'un individu par un groupe ;
- Les auteurs sont jeunes, très majoritairement masculins et âgés entre 13 et 18 ans.

Une rixe est considérée comme déjouée si elle a fait l'objet d'un signalement dans le cadre de la boucle d'échange sur la plateforme « Tchap » ainsi que d'un attroupement, mais qu'aucune violence n'a été commise suite à l'intervention en amont des forces de sécurité.

Action 2 : Mettre en place un suivi statistique

Le comptage, initié depuis 2022, sur la base d'une même définition est essentiel pour considérer ses évolutions et piloter la réponse opérationnelle.

Dès la parution du plan, la note d'ambiance mensuelle est complétée par la mise en place d'un tableau de bord comprenant les catégories suivantes :

Par commune/mensuel	Cumulé année n	Cumulé année n-1 même période	Evolution %	Total année n-1	Année n/Total n-1
Nombre total de rixes connues sur la période					
Dont nombre de rixes avec interpellations					
Dont nombre de rixes déjouées					
Nombre de blessés graves (UA) et décès					
Nombre d'interpellés					
Nombre de déferrements					
Nombre de condamnations résultant des rixes					

Ces données ont vocation à être partagées aux différents acteurs, notamment dans le cadre des instances partenariales existantes (Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CLSPD, Groupe de Partenariat Opérationnel-GPO).

Annuellement, la cartographie des conflits sera mise à jour et diffusée aux partenaires, notamment dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD).

Il est établi par une fiche pratique, partagée entre la Préfecture, le Parquet, les forces de sécurité intérieure, l'Éducation nationale et le Conseil départemental, les modalités de mutualisation des informations concernant les rixes en particulier et les violences impliquant des mineurs en général. Cette fiche porte à la fois sur la data chaude (mutualisation de l'information en situation de crise) et la data froide (point bimestriel par exemple).

Action 3 : Renforcer le suivi partenarial

Dans le cadre du Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD), un diagnostic actualisé des dynamiques conflictuelles et un état d'avancement de la mise en œuvre du plan seront présentés aux partenaires.

Action 4 : Mutualiser les études réalisées par les différentes institutions sur les rixes en Essonne

Axe 2 : Renforcer les actions de prévention spécifiques

Action 1 : Mieux cibler les actions de prévention dédiées

Ces actions de prévention s'inscrivent dans le cadre d'un contexte riche d'initiatives et de dispositifs ayant pour objectif de prévenir la délinquance en général (sensibilisation à l'égalité fille-garçon, aux discriminations et aux violences intra-familiales, information sur les notions de citoyenneté, lutte contre le décrochage scolaire...).

Pour autant, les rixes constituent un risque spécifique, auquel il faut apporter une réponse adaptée avec des actions de prévention dédiées. Les actions présentées ci-après sont des exemples de dispositifs opérationnels reconnus par les acteurs pour leur efficacité.

Afin de renforcer leur impact, il convient de privilégier :

- Les actions à destination d'un public jeune, particulièrement aux élèves de primaire. L'objectif doit être de limiter l'adhésion des jeunes aux dynamiques de rivalités, auxquelles ils seront particulièrement exposés dès le collège ;
- Les actions répétées dans le temps qui engagent plus fortement les jeunes ;
- Les actions systémiques et systématiques sur le cycle 3 (CM1/6eme) à partir d'outils mobilisables directement par le personnel éducatif affecté à l'établissement.

Thématique	Modalités
Sensibilisation sur les risques des rixes	<p>Encourager le témoignage entre pairs : Les témoignages de jeunes, en particulier d'anciens participants aux rixes, permettant d'ouvrir la discussion sur le sujet.</p>
	<p>Sensibiliser à la responsabilité des mineurs (détention armes blanches et par destination...)</p>
	<p>Permettre aux jeunes des différents quartiers de se rencontrer et se connaître : Pour cela, des opérations pour « briser les frontières » des quartiers seront financées ou continueront à l'être. L'objet est de mélanger des jeunes des quartiers rivaux et de leur faire vivre des expériences communes pour qu'ils se rencontrent.</p> <p>Le support peut être variable (colos apprenantes, quartiers d'été), des activités sportives ou estivales (cours artistiques, séances de sport en commun, regroupement intercommunaux ou inter-quartiers des accueils de loisirs).</p>
Sensibiliser l'entourage	<p>Favoriser les initiatives portées par les habitants : Des habitants sont très mobilisés dans des collectifs ou des associations qui participent à la prévention, notamment par la mise en place de circuits informels d'information sur la préparation d'une rixe et des actions de dissuasion. réseaux d'alertes citoyens » et leur articulation avec les réseaux institutionnels</p>
	<p>Sensibiliser à la responsabilité parentale</p>
	<p>Permettre aux parents de quartiers rivaux de se rencontrer : Organiser des échanges entre parents dont les enfants sont identifiés comme impliqués dans des groupes rivaux, proposer des visites entre quartiers.</p>
Désamorcer autrement les conflits	<p>Favoriser la médiation : Résoudre pacifiquement ou au moins apaiser des situations qui pourraient devenir violentes. L'intervention des médiateurs doit être réalisée dans les lieux fréquentés par les jeunes (établissements scolaires, quartiers...) et pendant les créneaux horaires les plus sensibles (début de soirée). Les actions de médiation doivent pouvoir être redéployées en fonction des points sensibles.</p>
Faire connaître l'histoire du territoire et relativiser l'importance de la culture de quartier	<p>Questionner l'origine des rixes au regard de leurs conséquences, sans taire l'antériorité de certains conflits. Les canaux de communication utilisés et écoutés par les publics visés, comme les réseaux sociaux ou le rap, sont à privilégier.</p> <p>De façon transversale, travailler sur les effets de l'assignation à résidence.</p>

Action 2 : Renforcer l'articulation entre les différents dispositifs

L'articulation entre les dispositifs permettrait de renforcer leur efficacité, pour cela les actions suivantes pourraient être déployées :

- Organiser une conférence des financeurs en début d'année 2025 afin de partager les orientations sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et favoriser la coordination entre les différents dispositifs portés par l'État et les collectivités territoriales ;
- Partager les points sensibles de manière régulière et en systématiquement en cas d'alerte sur le territoire afin d'assurer leur couverture et éviter toute zone blanche dans un territoire à risque.

Dispositifs	Modalités	Calendrier	Acteurs éligibles	Budget
FIPD 2025 – programme D	Sélection des projets par la Préfecture sur la base des dossiers et des axes retenus dans l'appel à projet (AAP)	Financement sur une année civile 12/2024 : AAP 02-04/2025 : Sélection des projets	Ensemble des acteurs du département	NC
DSDEN/SDJES	Formation des acteurs ou / et soutien à des emplois ou à des actions éducatives et/ou sportives intercommunales inscrites dans la feuille de route (avenants aux projets éducatifs de territoire).	Financement sur une année scolaire	Sur 3 territoires expérimentateurs : Val d'Yerres « Est »; Plateau de Saclay « Est » et Cœur d'Essonne « nord »	0,2 à 0.4M€ – crédits du BOP 163 (appels à projets relatifs au Fonds pour le Développement de la Vie Associative - FDVA - et Actions jeunesse -DSR) et de l'Agence nationale du sport
DSDEN/SDJES	Organiser des « colos apprenantes » faisant partir entre eux des élèves de quartiers en tension, à partir des établissements scolaires	Financement sur une année civile	Écoles et collèges des territoires expérimentateurs et des ZZR de l'Essonne	1 200 élèves et collégiens chaque année 0,5M€ (2024)
Conseil régional Île-de-France AAP Rixes		Financement sur une année civile T1 2025 : AAP T2 2025 : Sélection des projets	Associations, sur toute l'IDF	NC

CD 91 – Guide départemental prévention & citoyenneté année scolaire 2025-2026	Guide des actions présenté chaque début d'année aux principaux des collèges. Une centaine de créneaux de sensibilisation proposés chaque année aux 101 collèges essonniens	Financement sur une année scolaire. AAP	Actions destinées aux collégiens (cible 8500 collégiens). Indicateurs mensuels suivis.	94 K€ pour l'édition 2024-2025, 50 K€ pour l'édition 2025-2026
	Médiation Bien-être scolaire dans les collèges essonniens	Financement masse salariale par le CD91. Co-financement possible FIPDR	12 médiateurs immergés dans 24 collèges	600 K€ annuels
	Prévention spécialisée			CD/Bloc communal
	Vidéoprotection dans les collèges essonniens (Poste départemental de contrôle 24h24)	Financement CD91	Vigilances sur collèges à risques, visionnage en direct en cas d'incident grave, dispositif relié au PVPP avec déport d'images vers CIC et CORG, mise à disposition d'images sur réquisition judiciaire.	

Axe 3 : Améliorer la réponse opérationnelle en cas de tension, d'alerte ou de rixe

L'amélioration de la réponse opérationnelle doit permettre de limiter les conséquences des rixes. En fonction de la temporalité, il s'agit de dissuader les participants d'une rixe qui est en train de se mettre en place ou d'interrompre celle qui a commencé.

Action 1 : Harmoniser l'utilisation de boucles d'alerte

Initiées en 2021, 15 boucles d'alerte sont en fonctionnement. Créées par les forces de sécurité intérieures, elles permettent de partager des remontées d'information sur des tensions observées ou même la préparation d'une rixe. Ces boucles sont un outil éprouvé, ayant permis d'éviter de nombreuses rixes.

Ce dispositif peut être renforcé afin de :

- Privilégier les boucles Tchap intercommunales lorsque cela est pertinent ;
- Généraliser son utilisation à l'ensemble des territoires connaissant des rixes ;
- Regrouper un socle minimal d'acteurs : forces de sécurité territorialement compétente, communes, délégués du préfet, polices municipales, chefs d'établissements, inspecteurs académiques, Département de l'Essonne (vidéoprotection et médiation), transporteurs.

Action 2 : Favoriser l'utilisation par les forces de sécurités des systèmes de vidéoprotection

La réponse des forces de sécurité intérieure à un signalement de rixe doit être la plus rapide possible, chaque minute gagnée limite les conséquences de l'affrontement.

Un état des lieux du déploiement de la vidéoprotection sur la voie publique doit permettre de prioriser les zones à développer ou à renforcer. La possibilité de renvoi des images aux centres des forces de sécurité intérieure est un facteur important pour favoriser une intervention rapide et adaptée des forces de sécurité.

Le Département de l'Essonne dispose de plus de 800 caméras de vidéoprotection installées dans les collèges essonnais, reliées au poste départemental de contrôle, opérationnel 24 h/24 7 J/7. Le poste départemental de contrôle est en contact direct avec le CORG Gendarmerie et le CIC Police. Des vigilances sont posées sur ces dispositifs à chaque retour de vacances scolaires, ou sur demande des FSI, notamment sur les caméras donnant sur les parvis. Pour ces dernières, en articulation avec la Préfecture, des demandes d'extension des périmètres de vision sont en cours de dépôts en Préfecture (CERFA) pour une meilleure vision des parvis.

Depuis mars 2025, 15 flux vidéoprotection peuvent être directement et simultanément visionnés par la Préfecture de Police (PVPP), avec possibilité de renvoi des images vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police pour un visionnage en direct. En cas d'incident majeur, le Poste départemental de contrôle peut être contacté par les FSI pour un appui visuel en direct des interventions. Sur réquisition judiciaire, l'ensemble des images est à la disposition des autorités judiciaires.

À noter qu'un travail de réflexion est engagé entre le Département de l'Essonne pour une éventuelle articulation entre les dispositifs vidéoprotection des lycées et le poste départemental de contrôle.

Action 3 : Sécurisation du milieu scolaire

Les abords immédiats des établissements scolaires sont des lieux propices aux rixes, même si rares, sont les événements qui s'y déroulent.

Face à ce constat 3 axes :

- **Renforcer la formation des personnels d'encadrement et de la communauté éducative**, organisée par la DSDEN, par l'élaboration d'une fiche procédure « reconnaître une situation à risque et savoir y réagir » :

- Identification des signaux faibles ;
- Utilisation de la boucle Tchap, utilisation de l'appel secours ;
- Mobilisation des équipes dédiées aux établissements scolaires médiateurs départementaux, équipes d'intervention du centre académique d'aide aux écoles et établissements (CAAEE) et brigades régionales de sûreté (BRS) ;
- Décision de contrôle des sacs.

À noter que le Département de l'Essonne a engagé depuis octobre 2023 une campagne de diagnostics de prévention situationnelle sur l'ensemble des collèges essonniers, visant à renforcer la sécurisation des établissements et se dote d'une stratégie globale de sécurisation des collèges essonniers. Ainsi, un livret sécurité sûreté sera remis aux chefs d'établissements pour la rentrée scolaire 2025-2026.

- **Renforcer le recours à la vidéoprotection** : si l'ensemble des établissements scolaires concernés sont couverts, l'utilisation des équipements doit être renforcée. Concernant les collèges, une démarche est initiée avec le Conseil départemental de l'Essonne afin d'autoriser les dispositifs de vidéoprotection installés au sein des établissements de filmer les abords immédiats, particulièrement au niveau des entrées (40 collèges directement concernés, dépôts des dossiers au plus tard le 30 septembre 2025).

Ainsi, la vidéoprotection dans les collèges essonniers peut être mobilisée à trois niveaux :

- Sur signalement de la Préfecture, mise en place de vigilances temporaires sur les collèges à risques durant le temps scolaire et hors temps scolaire ;
- Sur signalement de la Préfecture ou des FSI, visionnage en direct d'un incident par le poste départemental de contrôle, en lien avec les FSI. À noter le déport de 15 flux vers le réseau PVPP, connecté avec le CORG GGD91 et le CIC DIPN91 ;
- Mise à disposition d'images 24 h/24 par le poste départemental de contrôle, sur réquisition judiciaire.

Il sera être proposé d'étendre cette démarche aux lycées, dès 2025, en lien avec le Conseil régional d'Île-de-France.

- **Évaluer l'impact sur les parcours scolaires**, particulièrement dans le cadre des situations remontées post-affectations ou suite à un conseil de discipline. Pour cela, la DSDEN engage un travail permettant d'évaluer le nombre d'élèves concernés.

En parallèle, le Département de l'Essonne veille à communiquer à la Préfecture et à l'Éducation nationale les remontées de terrain issues de l'immersion des médiateurs scolaires et à communiquer ses indicateurs trimestriels d'activité de la médiation scolaire permettant notamment de mettre en relief les thématiques travaillées (harcèlement, mal-être...).

Action 4 : Sécurisation des évènements sportifs

Les évènements sportifs, particulièrement les matches de football, ont pu être à l'origine du déclenchement de rixes.

Face à ce constat, ont été expérimentées au 2^e semestre 2024 des actions autour de trois axes :

- Mieux préparer les matches :

- Organisation d'une réunion de préparation de la saison regroupant les instances sportives et les forces de sécurité intérieure pour anticiper les matchs à risques et prendre des mesures préventives (dates et horaires, stades adaptés, huis clos, jauges) ;
- Institution d'une réunion mensuelle entre les instances sportives et les forces de sécurité intérieure afin d'assurer le suivi rapproché du déroulement de la saison et d'échanger des informations opérationnelles.

- Renforcer les partenariats :

- Renforcement de l'animation d'un réseau de référents prévention-sécurité nommés par chaque club pour développer les échanges avec les forces de sécurité et renforcer la culture de la prévention du risque ;
- Création d'un annuaire de référents entre les acteurs impliqués dans la lutte contre les violences ;
- Désignation du procureur de la République adjoint en qualité de référent « violences commises à l'occasion des manifestations sportives » et mise en œuvre d'une politique pénale empreinte de fermeté et de réponse systématique à l'encontre des auteurs des violences constatées ;
- Échanger sur les sanctions prononcées à titre sportif et favoriser l'implication des présidents de clubs dans la lutte contre les violences.

- Renforcer l'utilisation de nouveaux outils de prévention

- Travail conjoint sur des actions de prévention des rixes dans le football, avec l'ambition de faire de l'Essonne un territoire exemplaire en la matière, voire de labelliser des initiatives vertueuses ;
- Utilisation par la Préfecture de l'Essonne de l'ensemble des outils de police administratives prévus par la réglementation, si la situation s'y prête et notamment les interdictions administratives de stade à l'encontre des supporters ;
- Déploiement d'éducateurs socio-sportifs au sein des clubs volontaires pour promouvoir des pratiques sportives de proximité et la médiation par le sport ;
- Réalisation de contrôles relatifs aux Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) ciblés des clubs « à risque » avec vérification de l'honorabilité de l'ensemble des éducateurs et dirigeants dans la perspective d'écarter ceux qui ont un casier judiciaire incapacitant.

Ces engagements semblent d'ores et déjà avoir eu des effets positifs, qu'il conviendra d'évaluer pour décider de leur pérennisation.

Axe 4 : Lutter contre la récidive

Action 1 : Améliorer le traitement judiciaire

- **Assurer une prise en charge adaptée par les forces de sécurité intérieure des jeunes impliqués** : Renforcer l'intervention des intervenants sociaux en commissariat et psychologues, auprès de mineurs impliqués et de leurs parents. Former les forces de sécurité aux spécificités des auteurs de rixe et de leur déroulement permettant une prise en charge adaptée des auteurs et des victimes, de façon à encourager la prise de parole et le dépôt de plainte. Cette mesure doit être prioritairement engagée dans les territoires les plus concernés et sera progressivement étendue à tout le département, car les victimes étaient susceptibles d'aller déposer une plainte en dehors de leur quartier par peur de représailles.

- **Renforcer les interpellations des individus impliqués** mais non-auteurs de violences, notamment dès la commission d'infractions « bas du spectre », en particulier le port d'armes, et purger les antécédents judiciaires des personnes impliquées ou auteurs de rixe : mettre à exécution les décisions pénales, entendre l'intéressé sur toutes les enquêtes judiciaires en cours.

- **Prioriser, dans la mesure du possible, la finalisation des enquêtes judiciaires** concernant des rixes, par les forces de sécurité.

Action 2 : Renforcer la réponse pénale

Afin de renforcer le suivi de cette thématique, le parquet a centralisé la gestion de ces faits, depuis 2023, au sein de la division des mineurs et de la famille. En son sein, un référent a été désigné.

La réponse pénale envers les auteurs de rixes doit être la plus ferme possible pour modifier la trajectoire de tous ceux qui sont impliqués avant qu'ils commettent des actes de plus en plus graves.

En ce sens, le Procureur de la République a décidé les actions suivantes, avec une mise en place progressive à partir de juin 2024 :

- Accompagner systématiquement les déferrements d'un procès verbal de contexte, permettant de resituer les faits dans le cadre d'une rixe, rédigé par les forces de sécurité sur la base d'une trame ;

- Fluidifier la communication des informations entre les forces de sécurité intérieure et le Parquet afin d'harmoniser la compréhension du phénomène ;

- Renforcer les réponses pénales pour les ports d'armes ;

- Mobiliser plus amplement la palette des peines possibles telles que les interdictions de paraître ou mesures d'éloignement, ou encore aux nouveaux stages de réparation et de responsabilisation ;

Le suivi partenarial du déploiement de ces actions est réalisé dans le cadre groupe local de traitement de la délinquance dédié aux rixes qui se réunira semestriellement.

Action 3 : Renforcer le suivi des participants aux rixes dans le cadre des CLSI

Pour ce suivi des jeunes et de leur environnement familial, les collectivités peuvent s'appuyer sur une cellule locale de suivi individualisé (CLSI) si elles ont mis en place un CLSPD.

Cette instance réunit principalement les services communaux, les établissements scolaires, le Parquet et les forces de sécurité intérieur.

Cette instance permet aux différents acteurs d'échanger sur des situations individuelles afin d'identifier des mesures adaptées qui pourraient être proposées au jeune (stages de sensibilisation sur le sujet, accompagnement sur l'orientation ou sur la santé mentale, activités pendant les périodes d'exclusion).

Il serait intéressant de pouvoir mobiliser plus fortement cette instance sur la thématique des rixes. Pour cela, les forces de sécurité sont encouragées à proposer le traitement de certains cas.

Fait à Evry-Courcouronnes, le

Le Procureur de la République
du Tribunal Judiciaire d'Evry

La Préfète de l'Essonne

Grégoire DULIN

Frédérique CAMILLERI

Le Président du Département
de l'Essonne

Le Président de l'Union des
maires de l'Essonne

François DUROVRAY

Francisque VIGOUROUX

Annexe : suivi des actions

Actions	Pilote	Temporalité
Axe 1 : Mieux dénombrer les rixes pour analyser leur évolution		
Action 1 : Établir une définition opérationnelle	Tous les partenaires	Dès janvier 2025 et au fil de l'eau
Action 2 : Mettre en place un suivi statistique		
<i>Mise en place d'un tableau de bord</i>	RT	Dès février 2025 puis mensuellement
<i>Réalisation d'une cartographie</i>	Cabinet, en lien avec le RT	À renouveler annuellement
Action 3 : Renforcer le suivi partenarial	Cabinet	Dès janvier 2025 et au fil de l'eau
Axe 2 : Renforcer les actions de prévention spécifiques		
Action 1 : Mieux cibler les actions dédiées	Cabinet	T1 2025 dans le cadre du FIPD
Action 2 : Renforcer l'articulation entre les différents dispositifs	Cabinet	T1 2025
Axe 3 : Améliorer la réponse opérationnelle en cas de tension, d'alerte ou de rixe		
Action 1 : Harmoniser l'utilisation de boucles d'alerte	FSI	T2 2025
Action 2 : Favoriser l'utilisation par les forces de sécurités des systèmes de vidéoprotection	Cabinet	État des lieux au T1 2025 pour identification des territoires prioritaires dans le cadre du programme FIPD
Action 3 : Sécurisation du milieu scolaire		
<i>Élaboration d'une fiche procédure</i>	DSDEN	T1 2025
<i>Renforcer le recours à la vidéoprotection des collèges</i>	Cabinet, en lien étroit avec le Conseil départemental	T1 2025
<i>Renforcer le recours à la vidéoprotection des lycées</i>	Cabinet, en lien étroit avec le Conseil régional	T2 2025
<i>Évaluer l'impact sur les parcours scolaires</i>	DSDEN	T2 2025
Action 4 : Sécurisation des événements sportifs	Cabinet	Déjà lancé
<i>Réaliser des contrôles EAPS ciblés</i>	SDJES	T2 2025
Axe 4 : Lutter contre la récidive		
Action 1 : Améliorer le traitement judiciaire	Parquet	Déjà lancé
Action 2 : Renforcer la réponse pénale	Parquet	Déjà lancé
Action 3 : Renforcer le suivi des participants aux rixes dans le cadre des CLSI	Cabinet, en lien avec les coordonnateurs CLSPD, le Parquet et les FSI	T2 2025